



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



09299 - F



PI/66
13 septembre 1979

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

PROGRAMME DE FORMATION INDUSTRIELLE PROPOSE PAR L'ONUDI POUR 1980

Introduction

00000

1. Le présent bulletin annuel décrit le programme de formation industrielle proposé par l'ONUDI pour 1980. Il indique les services fournis par l'ONUDI dans le domaine de la formation industrielle et la procédure à suivre pour en bénéficier. Il est envoyé, notamment, aux gouvernements intéressés, aux Représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels hors siège de l'ONUDI, aux administrateurs adjoints hors siège de l'ONUDI, aux organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux, aux autres organisations et institutions intéressées, ainsi qu'à de nombreuses sociétés industrielles, aux personnes qui le désirent et aux autres bénéficiaires éventuels. Il permet aux intéressés de choisir parmi les programmes de formation proposés par l'ONUDI ceux qui correspondent à leurs besoins et à leurs plans. Cette coordination est essentielle pour utiliser au mieux les moyens de formation industrielle existants.

2. En principe, les activités de formation de l'ONUDI visent à renforcer la compétence professionnelle et à élargir l'expérience des techniciens, des gestionnaires et des administrateurs de haut niveau travaillant dans l'industrie ou dans les services, institutions et organismes s'occupant de développement industriel. Le programme de formation industrielle de l'ONUDI s'adresse donc à un personnel ayant au moins une formation d'ingénieur ou d'économiste de niveau post-universitaire ou une formation équivalente. En général, l'ONUDI ne s'occupe pas de formation professionnelle ou d'enseignement de type classique conduisant à un diplôme, domaines qui relèvent de la compétence de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). Dans ses activités de formation, l'ONUDI met l'accent notamment sur la formation pratique (dans le cadre de l'entreprise ou au niveau du poste de travail), sur l'amélioration des qualifications et la mise à jour des connaissances professionnelles, sur le transfert des connaissances

techniques et administratives visant à permettre un meilleur choix entre les techniques et équipements disponibles et l'élaboration de techniques nationales satisfaisantes, sur la coopération entre les pays en développement dans le domaine de la formation industrielle, et sur l'aide aux pays les moins avancés.

3. Les activités de formation de l'ONUDI sont conformes aux principes énoncés dans la Déclaration et le Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels :

"Les actions de formation liées au développement industriel doivent être conçues de façon telle qu'elles permettent le traitement des ressources naturelles et autres matières premières dans le pays d'origine et la création de structures permanentes d'enseignement spécialisé assurant la formation rapide en masse et de qualité de la main-d'oeuvre nationale à tous les niveaux et pour toutes les spécialités professionnelles, qu'elles soient techniques ou de gestion, sans discrimination pour raison de sexe" 1/.

"... les pays en développement doivent arrêter des mesures appropriées pour organiser des institutions de recherche et mettre sur pied des programmes de formation pour répondre aux besoins de leur développement industriel et permettre progressivement une maîtrise sur les différentes techniques de production et de gestion, et sur le développement industriel, facilitant la mise en place de structures d'accueil des technologies modernes" 2/.

"... /les politiques d'industrialisation devraient insister sur .../ le renforcement des programmes de développement de la main-d'oeuvre et de formation du personnel de gestion, y compris l'incorporation effective de la femme afin d'utiliser aussi complètement que possible les ressources humaines disponibles, en ce qui concerne particulièrement la gestion des entreprises industrielles" 3/.

4. Les activités de l'ONUDI visent à favoriser l'autonomie économique des pays en développement, en donnant au personnel industriel de ces pays la possibilité de remplacer peu à peu les experts étrangers dont beaucoup sont encore tributaires. A cet égard, il faut souligner que les activités de formation de l'ONUDI s'adressent indifféremment aux hommes et aux femmes, et rappeler à cet égard la résolution 3342 (XXIX) de l'Assemblée générale demandant d'intégrer pleinement les femmes dans toutes les phases du développement.

1/ Déclaration et Plan d'action de Lima concernant le développement et la coopération industriels (PI/38), paragraphe 53.

2/ Ibid., paragraphe 55.

3/ Ibid., paragraphe 58 k).

A. Projets hors siège de formation industrielle

5. L'ONUDI est disposée à organiser, à la demande des gouvernements, des stages de formation dans les pays en développement. L'Organisation accorde une grande importance à ces activités, qui contribuent directement à améliorer les moyens de formation industrielle et provoquent ainsi une augmentation rapide des réserves en main-d'oeuvre spécialisée, formée spécialement en fonction des besoins et à un prix relativement faible. Ces activités comportent notamment pour chaque pays :

- a) L'étude de la création de centres nationaux ou sectoriels de formation industrielle, ou le renforcement des centres existants et leur adaptation aux besoins identifiés;
- b) L'étude et la création de services de formation pour les services publics, les institutions, holdings et entreprises privées intéressés ou le détachement d'experts de la formation industrielle auprès de ces services ou sociétés;
- c) L'organisation de stages de formation spécialisée, avec envoi de professeurs et d'instructeurs ou fourniture de moyens de formation pour certaines catégories de personnels industriels;
- d) L'assistance aux instituts nationaux de formation à la gestion;
- e) L'organisation de contacts industrie-université.

6. Les projets hors siège de formation industrielle sont en principe financés sur les crédits du programme par pays du PNUD. Ils peuvent également être financés au titre des Services industriels spéciaux (SIS) (pour une assistance peu importante et de brève durée, de "dépannage" pourrait-on dire), du Programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI ou du Fonds des Nations Unies pour le développement industriel.

7. Pour plus de renseignements sur la formation industrielle hors siège, on peut s'adresser à la Section de la formation de l'ONUDI dont l'adresse figure en dernière page. Les demandes de projets de ce type émanant des gouvernements doivent être conformes aux règles en vigueur des Nations Unies.

B. Bourses

8. Les bourses de l'ONUDI sont accordées conformément aux règles des Nations Unies. Depuis la création de l'ONUDI en 1968, 6 600 personnes environ en ont bénéficié et 6 000 environ ont à ce jour achevé leur programme de formation. Un des principaux avantages des bourses individuelles est qu'elles offrent la possibilité d'adapter le programme de formation aux besoins et aux souhaits **des candidats**. Malgré les difficultés que l'on a quelquefois rencontrées pour trouver des possibilités d'accueil dans les entreprises de pays industrialisés, l'ONUDI a réussi à placer presque tous les candidats grâce à une collaboration étroite avec les organismes compétents des divers pays hôtes. Pour des raisons à la fois financières et pédagogiques, l'ONUDI organise, quand c'est possible, des stages pour de petits groupes de boursiers appartenant à un même secteur technique, parlant la même langue et ayant un niveau professionnel comparable. Ces programmes sont soigneusement conçus en fonction des renseignements donnés par les candidats dans leur formule de candidature. Organisés et supervisés en coopération avec des entreprises et des institutions sélectionnées, ils donnent parfois de meilleurs résultats qu'une formation individuelle de type classique. (Ces stages spéciaux de formation en groupes sont différents de ceux décrits dans les sections D et E.)

9. En outre, l'ONUDI place systématiquement de plus en plus de boursiers soit individuellement soit en groupe, dans les centres de formation industrielle des pays en développement relativement avancés, ce qui favorise une coopération technique plus étroite entre les pays en développement en général. L'ONUDI est disposée - en partie avec le soutien des pays industrialisés - à aider les pays hôtes éventuels à recenser leurs moyens de formation convenant à des stagiaires d'autres pays en développement et, le cas échéant, à adapter ces moyens en conséquence.

10. La nature des activités de formation de l'ONUDI et, par conséquent, le niveau élevé du personnel de l'industrie à laquelle cette formation est destinée (voir paragraphe 2), explique la durée relativement courte des bourses de l'Organisation. (En 1979 la durée moyenne de ces bourses était inférieure à cinq mois.)

Remarque importante

11. A cet égard, il convient de souligner que le placement d'un candidat boursier est une opération complexe et qui prend un certain temps (cela vaut aussi pour les voyages d'études décrits à la section C). Ainsi, le temps nécessaire pour placer un boursier, calculé entre le moment où la formule de candidature parvient au Siège de l'ONUDI et le moment où débute le programme de formation à l'étranger - qui était auparavant d'environ huit mois - est maintenant d'environ quatre mois. L'expérience montre que c'est le temps nécessaire pour organiser un programme de formation convenable pour un boursier sans compromettre les relations de travail avec les organismes compétents des pays hôtes, dont dépend l'ONUDI.

12. Les candidatures pour toutes bourses relevant du programme de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements, par l'intermédiaire des représentants résidents du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et doivent être soumises en trois exemplaires sur les formulaires prévus à cet effet. Elles doivent être accompagnées d'un certificat médical dûment signé et d'un certificat de connaissance linguistique lorsque la langue dans laquelle la formation sera dispensée n'est pas la langue maternelle, ni la langue de travail du candidat, ni encore celle dans laquelle ce dernier a fait ses études. (Les candidatures envoyées par télégramme ne seront pas prises en considération). Les formulaires de candidature de l'ONUDI peuvent être obtenus auprès des bureaux des Représentants résidents du PNUD. L'ONUDI ne peut donner suite à une demande de bourse tant qu'elle n'a pas reçu ces documents.

Bourses financées au titre du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI

13. Dans le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI pour l'exercice 1980 (ID/B/224 tableau I), un crédit total de 275 000 dollars est prévu pour le financement des bourses. Ce crédit est réparti comme suit entre les régions :

<u>Région</u>	<u>Coût</u> (en milliers de dollars)
Afrique	80
Amérique	70
Asie et Pacifique	75
Europe et Asie occidentale	50

14. Dans le programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI, la répartition des bourses ne se fait pas par pays. La seule façon pour les gouvernements de présenter des demandes de bourses au titre du programme ordinaire pour 1980 est d'adresser, pour chaque candidat, une formule de candidature dûment remplie du modèle indiqué au paragraphe 12. Aucune candidature proposée par lettre, télégramme, etc., ne sera retenue. Les candidatures devront être soumises pour le 30 avril 1980 au plus tard. Après cette date, elles ne pourront plus être prises en considération au titre du programme ordinaire de bourses pour l'exercice 1980. Toutefois, à la demande des gouvernements intéressés, elles pourront être reportées à 1981, seconde année de l'exercice biennal.

15. Compte tenu des renseignements figurant dans la formule de candidature et en fonction des ressources financières disponibles, le Comité de sélection de l'ONUDI pour l'attribution des bourses formulera sans tarder des recommandations sur le montant de la bourse, sa durée, le (ou les) pays hôte (s) et le type de formation (formation individuelle, stage spécial de formation en groupe, stage de formation en groupe organisé par l'ONUDI). La durée des bourses financées au titre du programme ordinaire ne dépasse pas six mois. Les voyages d'études ou les études universitaires préparant à un diplôme ne peuvent pas être financés par ce programme. Enfin, ces crédits ne peuvent pas être utilisés pour pallier l'absence de crédits au titre du programme par pays du PNUD.

Bourses financées au titre du programme par pays du PNUD

16. Les bourses financées au titre du programme par pays du PNUD constituent de loin la majorité des bourses patronnées par l'ONUDI. Pourtant, on a constaté en 1978 et 1979, dans nombre de projets financés au titre du programme par pays du PNUD, un décalage inquiétant entre les plafonds fixés ou crédits prévus pour la formation (poste 31 du budget) d'une part, et le nombre de candidats qui ont obtenu une bourse, d'autre part, ce dernier restant bien inférieur aux possibilités offertes par les crédits disponibles.

En d'autres termes, les crédits ouverts au budget auraient permis à un bien plus grand nombre de candidats des pays en développement de bénéficier grâce à ces bourses d'une formation qualifiée. Il faut que les gouvernements, les représentants résidents du PNUD, les conseillers industriels hors siège de l'ONUDI et leurs adjoints, les directeurs et responsables nationaux des projets, les experts sur le terrain et toutes personnes intéressées par les projets d'assistance technique financés au titre du programme par pays du PNUD et exécutés par l'ONUDI soient conscients de cet état de choses. Pour y remédier, on pourrait notamment commencer à choisir les candidats dès que le budget annuel a été établi. En outre, il convient également de noter qu'une première sélection des candidats boursiers ne peut se faire que sur le terrain et non pas au Siège de l'ONUDI, comme c'est le cas pour les services d'experts ou la fourniture de matériel. En désignant les candidats boursiers le plus tôt possible, on leur donne une meilleure possibilité de participer à un stage de formation par petits groupes du type évoqué au paragraphe 8. L'ONUDI tient à appeler l'attention de tous les intéressés, et en particulier des gouvernements, des conseillers industriels hors siège et des directeurs de projet, sur la possibilité d'organiser des stages spéciaux de formation en groupe à l'intention du personnel de contrepartie travaillant aux projets hors siège. Ces stages de formation sont conçus de façon à répondre aux besoins particuliers de chaque boursier et aux besoins du projet en général, de sorte que les boursiers, à l'issue de leur stage, forment une équipe homogène.

17. En raison de nombreuses difficultés, le nombre des pays hôtes dans lesquels le candidat peut être placé pour une bourse donnée est souvent réduit.

18. Pour la plupart, les bourses (et les voyages d'études) financées au titre du programme par pays du PNUD et organisées par l'ONUDI, sont attribuées dans le cadre des projets d'assistance technique : autrement dit, ces activités de formation constituent un élément de projet parmi d'autres. Or, il est certain que, dans la majorité des pays en développement, la demande en matière de formation industrielle dépasse de loin les possibilités offertes par ces projets. En conséquence, les gouvernements et les Représentants résidents voudront peut-être inclure dans leur programme par pays un projet intitulé par exemple "Formation industrielle à l'étranger", dont l'exécution serait confiée à l'ONUDI. Ce projet pourrait prévoir le financement de :

- a) Bourses (individuelles ou de formation en groupe);
- b) Voyages d'études (individuels ou collectifs);
- c) Déplacements des fonctionnaires du Secrétariat de l'ONUDI chargés de diriger et d'évaluer les activités de formation énumérées en a) et b) ci-dessus;
- d) Frais divers (par exemple, achat de documentation technique).

19. Il conviendra de ne pas ventiler à l'excès les crédits de ces projets, du moins au début du cycle de programmation par pays, afin que l'ONUDI puisse, en collaboration avec les gouvernements et les Représentants résidents du PNUD, disposer des fonds nécessaires pour parer rapidement aux besoins. La durée de ces projets de formation à l'étranger ne sera pas limitée. Compte tenu de la pratique antérieure, l'importance de ces projets correspondra aux besoins estimés dans les domaines prioritaires de la formation industrielle à l'étranger qui ne relèvent pas d'autres projets ou d'autres modes d'assistance technique (Fonds d'assistance bilatérale).

20. L'ONUDI est disposée à aider les gouvernements à élaborer des projets de formation industrielle à l'étranger et à les réaliser.

Bourses financées au titre des services industriels spéciaux (SIS)

21. La procédure applicable aux bourses financées au titre des Services industriels spéciaux (SIS) est en général la même que celle qui est appliquée aux bourses financées au titre du programme par pays du PNUD; à ce sujet, il convient de ne pas oublier que ce mode de financement doit être réservé à des demandes d'assistance de caractère urgent et de brève durée. Si cette condition est remplie, les projets de formation industrielle à l'étranger décrits aux paragraphes 18 à 20 peuvent être financés sur les crédits SIS.

Bourses financées au titre de fonds d'affectations spéciales

22. L'ONUDI est disposée à organiser des stages de formation à la demande des gouvernements des pays en développement qui acceptent de prendre à leur charge tous les frais de formation directs et indirects, en constituant au bénéfice de l'ONUDI des fonds d'affectation spéciale à cet effet. Ce genre de fonds convient particulièrement au financement des projets de formation

industrielle à l'étranger du type décrit aux paragraphes 18 à 20, et notamment des stages de formation en groupe (voir paragraphes 3 et 16). Ainsi les gouvernements intéressés, tout en payant eux-mêmes le coût total du stage, profitent de l'expérience et des moyens administratifs considérables de l'ONUDI dans ce domaine particulier.

23. Les règles financières et administratives établies par les Nations Unies à cet effet s'appliquent aux bourses financées par des fonds d'affectation spéciale.

Affectation des crédits d'assistance bilatérale au financement des bourses

24. Plusieurs pays industrialisés accueillant des boursiers ont fait savoir à l'ONUDI que, sur sa recommandation et dans des circonstances et des limites déterminées, ils pourraient financer des bourses d'études de l'Organisation grâce aux ressources bilatérales qu'ils réservent aux bourses, en particulier pour former des ressortissants des pays les moins avancés. La formation de ces boursiers sera assurée dans chaque cas dans le pays donateur. L'ONUDI s'efforce d'élargir cette possibilité, qui demeure pour l'instant très limitée.

C. Voyages d'études

25. A la demande des gouvernements, l'ONUDI peut organiser des voyages d'études, individuels ou collectifs, à l'intention notamment des hauts fonctionnaires responsables du développement industriel, du personnel de direction d'entreprises ou d'organismes industriels déterminés, des directeurs nationaux de projets ou des experts de contrepartie travaillant à ces projets.

26. Les voyages d'études de l'ONUDI ont essentiellement pour but de permettre aux décideurs des pays en développement de procéder à des échanges de vues avec leurs homologues d'autres pays; aux spécialistes de se renseigner sur les progrès techniques (par exemple dans des instituts ou des entreprises appropriées ou encore lors de foires commerciales); aux techniciens et aux chefs d'entreprises d'étudier les solutions aux problèmes qui se posent dans les usines d'un secteur industriel déterminé; aux chercheurs de comparer leurs résultats et aux experts de suivre des conférences pour étendre leurs

connaissances professionnelles. En principe, ces voyages d'études sont de courte durée (deux semaines en moyenne, et un mois au maximum), et le nombre des pays visités est limité à cinq. Ces voyages peuvent être financés au titre du programme du PNUD pour le pays (si le budget du projet correspondant prévoit un poste 32 à cet effet), (ici, pour plusieurs projets, la situation est semblable à celle décrite au paragraphe 16); des ressources des SIS, du **Fonds** des Nations Unies pour le développement industriel ou des fonds d'affectation spéciale créés par les pays bénéficiaires. Les voyages d'études ne peuvent être financés à l'aide de crédits prélevés sur l'élément formation générale du programme ordinaire d'assistance technique de l'ONUDI; toutefois, un crédit spécial de 82.000 dollars des Etats Unis est prévu pour répondre avec souplesse et rapidité aux demandes que pourraient formuler les pays en développement les moins avancés en matière de formation et de voyages d'études (ID/B/224 paragraphes 18 et 19, tableau 3).

Remarque importante

27. L'organisation et la réalisation d'un voyage d'études sont le plus souvent des **tâches** assez complexes, qui requièrent une coordination étroite et permanente entre un grand nombre de services, d'**institutions** et d'entreprises de plusieurs pays. Aussi les formules de candidature pour un voyage d'études doivent-elles parvenir à l'Organisation trois mois au moins avant la date prévue pour le début du voyage (les candidatures proposées par télégramme ne pourront pas être prises en considération). Il en va de même pour les voyages d'études préparés directement, en tout ou en partie, par les autorités du pays du bénéficiaire ou la direction d'un projet hors siège avec les organismes d'accueil. Dans ce cas, l'ONUDI ne peut émettre d'autorisation de financement qu'au reçu d'une confirmation écrite émanant du (ou des) **organisme(s)** d'accueil. Ces formules sont à la disposition des intéressés dans les bureaux des Représentants résidents du PNUD. Les candidatures ne peuvent être présentées à la **Section** de la formation de l'ONUDI que par les gouvernements et par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD.

D. Stages de formation en groupe

28. L'ONUDI a mis sur pied, en coopération avec les gouvernements et les organismes intéressés des pays hôtes, un système de stages de formation en groupe à l'intention des cadres techniques ou administratifs supérieurs employés dans l'industrie ou chargés de l'industrialisation des pays en développement.

29. La majeure partie de ces stages de formation en groupe organisés par l'ONUDI se déroule dans des entreprises industrielles et des instituts possédant les connaissances et l'expérience spécialisée nécessaires.

30. Le but de ces stages est de permettre aux participants d'enrichir leur expérience pratique dans leurs domaines respectifs ainsi que d'étendre et de rafraichir leurs connaissances théoriques dans un temps relativement court, (deux à cinq mois). Supervisés par des experts, les stages comprennent, pour la plupart, quatre parties principales : une introduction théorique; une formation en usine, qui peut comporter des travaux de laboratoire ou des activités analogues; des visites d'installations, et une évaluation finale au cours de laquelle les participants font le point des connaissances qu'ils ont acquises en fonction des conditions propres à leurs pays respectifs.

31. L'ONUDI assure aussi une formation en groupe dans le cadre de séminaires ou de groupes de travail d'une durée plus brève (deux à six semaines). Ce type de formation a pour but de permettre aux participants d'étendre ou de mettre à jour leurs connaissances professionnelles dans un domaine hautement spécialisé. Les stages peuvent comporter les activités suivantes : conférences, débats, travaux en groupe, simulations, jeux d'entreprise, études de cas ou visites d'usines, d'institutions, de foires commerciales ou d'expositions.

32. Beaucoup de ces stages sont organisés régulièrement, d'autres uniquement selon les besoins. Leur organisation dépend des crédits disponibles, ainsi que des moyens de formation dont disposent les pays d'accueil. Les conditions d'admission sont les suivantes : être titulaire d'un diplôme universitaire (ou d'un titre équivalent) dans la spécialité étudiée et avoir plusieurs années d'expérience pratique acquise à un poste de responsabilité dans ce domaine.

33. Une fois qu'un accord a été conclu avec le pays hôte, que les crédits nécessaires ont été dégagés et que les dates et le programme du stage ont été arrêtés, les autorités compétentes des pays en développement choisis à cette fin sont invitées officiellement par un aide-mémoire à désigner des candidats par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD. L'ONUDI, conjointement avec les autorités du pays hôte et, si possible, avec les représentants des organismes d'accueil sélectionne, parmi ceux qui ont été désignés, les 12 à 25 candidats qui participeront au stage.

34. Les demandes de participation aux stages de formation en groupe de l'ONUDI ne peuvent être présentées que par les gouvernements, après réception d'une invitation officielle, et par l'intermédiaire des Représentants résidents du PNUD. Cependant, les gouvernements sont priés d'indiquer dès que possible à l'ONUDI les stages qui les intéressent. Pour plus de renseignements, notamment sur les conditions d'admission et les programmes des stages, on s'adressera à la Section de la formation de l'ONUDI.

35. Le tableau provisoire ci-après contient la liste des stages de formation en groupe dans l'entreprise que l'ONUDI envisage d'organiser en 1980 et dont une partie pourront être repris en 1981.

<u>Mois-Durée</u>	<u>Sujet</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
<u>Janvier</u>			
7 semaines	Amélioration de la qualité des produits industriels	Japon	A
2,25 mois	Entretien du matériel électronique biomédical	Hongrie	A
5 mois	Industrie sidérurgique	RSS d'Ukraine	A
<u>Février</u>			
4 mois	Organisation des systèmes de normalisation dans les industries manufacturières	URSS	A
<u>Mars</u>			
2 mois	Industrie pétrochimique	Roumanie	A
2 mois	Documentation et information industrielle	URSS	E
3 mois	Moteurs Diesel	Tchécoslovaquie	A
3 mois	Industrie des engrais	URSS	A
3 mois	Meunerie et stockage des céréales	URSS	A
4 mois	Industrie de transformation des métaux	URSS	A
4 mois	Soudage électrique	RSS d'Ukraine	A
<u>Avril</u>			
1 mois	Planification industrielle	RDA	A
2 mois	Techniques modernes de fonderie	Pologne	A
3 mois	Industrie textile	Pologne	A

<u>Mois-Durée</u>	<u>Sujet</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
3 mois	Organisation et gestion des systèmes d'entretien	Suède	A
<u>Mai</u>			
2 mois	Méthodes et techniques de production et de formulation des pesticides	RDA	A
<u>Août</u>			
2 mois	Contrôle de la qualité	Suède	A
2 mois	Organisation et gestion des entreprises agro-industrielles	Yougoslavie	A
6 semaines	Protection de l'environnement dans les industries chimiques et pharmaceutiques	Belgique	A ou F
6 semaines	Technologie des produits pharmaceutiques	Belgique	A ou F
<u>Septembre</u>			
3 semaines	Gestion et formation dans les entreprises publiques	Yougoslavie	A
5 semaines	Gestion de la formation industrielle	Autriche	A
1,5 mois	Exploitation des petites fonderies	Turquie	A
2 mois	Industrie du ciment	Turquie	A
2 mois	Industrie sucrière (betteraves)	Turquie	A
3 mois	Industrie sidérurgique	RSS d'Ukraine	A
3 mois	Etude des produits industriels et techniques de fabrication	Egypte	A
3 mois	Traitement du riz	URSS	A
4 mois	Soudage électrique	RSS d'Ukraine	A
<u>Octobre</u>			
3 semaines	Gestion et formation dans les entreprises publiques	Yougoslavie	F
3 semaines	Imprimerie	RDA	A
5 semaines	Production et emploi des fibres synthétiques	Autriche	A
1,5 mois	Conception et fabrication des moules dans l'industrie des matières plastiques	Autriche	A

<u>Mois-Durée</u>	<u>Sujet</u>	<u>Pays hôte</u>	<u>Langue</u>
2 mois	Technologie des matières plastiques	Autriche	A
2 mois	Organisation de la production dans les industries mécaniques	Japon	A
2 mois	Conception et utilisation de l'outillage dans l'industrie de transformation des métaux	Bulgarie	A

36. L'ONUDI est également disposée à assurer des stages de formation en groupe sur un thème précis à l'échelon d'un pays, d'une sous-région ou d'une région, si la demande s'en fait sentir. Ces stages peuvent être organisés par l'Organisation, en collaboration avec les gouvernements ou des organisations intergouvernementales. L'ONUDI en assure le financement, en partie avec l'aide de pays ou d'organismes donateurs. Voici quelques exemples des stages qu'il est possible d'organiser.

Gestion de la production

37. Pour augmenter la capacité de production industrielle des pays en développement, on peut notamment mieux utiliser les moyens disponibles. A cette fin, on peut organiser des stages sous-régionaux ou régionaux systématiques sur l'organisation de la production dans des secteurs industriels précis : les institutions de formation et les entreprises industrielles des pays en développement peuvent constituer les structures d'accueil de ces stages.

Entretien préventif

38. Un autre moyen d'augmenter la production industrielle grâce à une meilleure utilisation des capacités disponibles consiste à assurer un entretien préventif. L'ONUDI peut organiser des stages de formation sous-régionaux ou régionaux sur l'entretien préventif dans des secteurs industriels précis. Dans les pays en développement, les entreprises et institutions existantes peuvent servir de structures d'accueil à ces stages. Priorité pourrait être donnée à la prévention de la corrosion qui empêche d'augmenter l'efficacité des centrales électriques, ou à une meilleure utilisation du matériel de transport.

Amélioration de la qualité

39. Les questions de qualité ont une incidence capitale sur les facteurs économiques et sociaux tels que la sécurité de l'emploi et le redressement de la balance des paiements. On peut organiser les activités suivantes en vue

d'améliorer la qualité : évaluation sur le terrain de la nécessité d'améliorer un produit; séminaires nationaux ou sous-régionaux destinés aux ingénieurs chargés du contrôle de la qualité dans leurs entreprises; stages interrégionaux de formation en groupe destinés aux ingénieurs et aux directeurs responsables du contrôle de la qualité à un niveau élevé; colloques régionaux ou sous-régionaux sur le contrôle de la qualité, destinés aux décideurs de l'industrie et des administrations.

Institutions bancaires de développement industriel

40. Les banques de développement jouent un rôle toujours plus important dans le développement industriel. Nombre d'entre elles sont gênées par le manque de personnel hautement qualifié à tous les niveaux. On pourrait organiser des stages de formation régionaux ou interrégionaux portant sur tous les aspects essentiels des activités bancaires favorisant le développement industriel. La coordination devrait être assurée au niveau régional avec les autres organismes compétents.

Petites et moyennes industries

41. Le développement des petites et moyennes industries dépend beaucoup du savoir-faire et du personnel qualifié dont elles disposent et de leur motivation. Une collaboration à l'échelon sous-régional permettrait aux pays en développement de mettre en commun leurs moyens dans ce domaine : un pays se chargerait par exemple d'organiser des stages de formation à la gestion des petites et moyennes entreprises; un autre des stages de formation à l'intention des agents des services de vulgarisation; un troisième ferait de même à l'intention des fonctionnaires et autres agents chargés de favoriser l'expansion des petites et moyennes industries; un quatrième pourrait assurer des stages de formation pour le personnel des banques de développement, etc. L'ONUDI pourrait participer à l'organisation de ces stages et en assurer la coordination.

Évaluation des projets ou études de faisabilité

42. L'industrie et les pouvoirs publics des pays en développement ont grand besoin de personnel expérimenté pour évaluer les projets et préparer des études de faisabilité. On pourrait organiser des stages de formation par pays ou par sous-région, en utilisant les projets industriels en cours pour des études de cas.

Transfert et mise au point des techniques

43. Le transfert et la mise au point des techniques est un aspect essentiel du développement industriel. Des stages de formation sous-régionaux ou régionaux portant sur des secteurs techniques particuliers pourraient être organisés dans ce domaine.

Gestion des ressources énergétiques et économies d'énergie

44. De nombreuses entreprises industrielles des pays en développement ont tendance à sous-estimer le rôle déterminant de la consommation d'énergie en tant que facteur de coût. En partant d'analyses de cas approfondies, on pourrait organiser des stages de formation régionaux ou sous-régionaux portant sur certains secteurs industriels particuliers pour améliorer le bilan énergétique des entreprises intéressées. Ces stages porteraient à la fois sur des questions techniques et économiques. En collaboration avec le Centre international de perfectionnement professionnel et technique de Turin l'ONUDI est prête à participer à la préparation et à l'organisation de ces stages de formation.

E. Service de documentation et de renseignements

Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel

45. L'ONUDI a préparé pour 1980 la huitième édition de son "Aperçu des moyens de formation pour le développement industriel" (PI/67), qui contient des renseignements sur plus de 1 500 stages de formation intéressant un grand nombre de secteurs industriels. Ces stages, qui seront organisés en 1980 dans le monde entier par des institutions ou des organismes privés, nationaux ou internationaux, y compris l'ONUDI, s'adressent au personnel de l'industrie des pays en développement, pour lesquels ils sont spécialement conçus. Un tiers environ de ces stages sont organisés par des institutions de pays en développement et destinés à des participants d'autres pays en développement. Cet aperçu, qui est tiré à 4 500 exemplaires environ, sera envoyé gratuitement aux gouvernements, aux Représentants résidents du PNUD, aux conseillers industriels hors siège de l'ONUDI, aux directeurs des principaux projets hors siège patronnés par l'ONUDI, aux chefs d'entreprises, aux associations et institutions industrielles, etc., qui en feront la demande à la Section de la formation de l'ONUDI. Les institutions désireuses d'annoncer l'organisation de stages dans la prochaine édition de l'"Aperçu" sont priées de s'adresser à la Section de la formation.

Service de renseignements

46. Le Service de renseignements de l'ONUDI répondra à toute demande concernant la formation industrielle. Ce service, qui est à la disposition de tous, est gratuit.

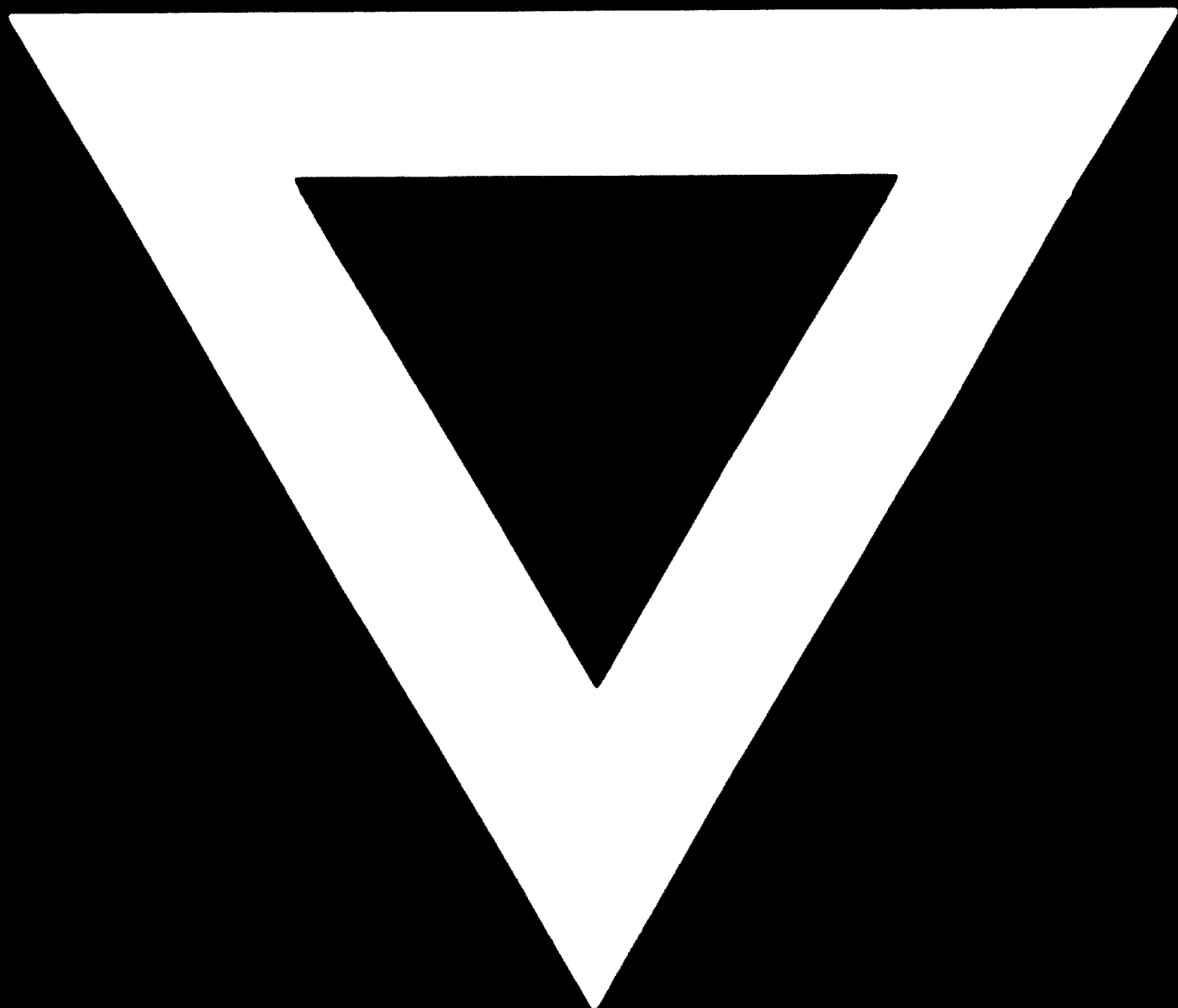
Pour plus de renseignements sur l'assistance que l'ONUDI fournit ou peut fournir en matière de formation industrielle, prière de s'adresser à la :

Section de la formation
Division des opérations industrielles
Organisation des Nations Unies
pour le développement industriel
B.P. 300
A-1400 Vienne
Autriche

- - - - -



B-524



81.06.23